

**CONSULTATION POUR ORGANISER UNE FORMATION
ESTIMATION DES COÛTS**
**Ouvrages de bâtiments / Construction ou réhabilitation
d'un équipement public** (équipements scolaires, socio-culturels et administratifs)

Action collective à l'attention des salariés des CAUE

CALENDRIER

Date de lancement de la consultation	18/10/2019
Date de clôture des candidatures	15/11/2019
Date de prise de décision	06/12/2019

SOMMAIRE

1	Contexte	p. 2
2	Cadre de la consultation	p. 3
3	Procédure de la consultation	p. 6
4	Contacts techniques et administratifs	p. 6
5	Annexe	p. 7

1 | CONTEXTE

▪ **Les CAUE, missions d'intérêt général au service du cadre de vie**

Le CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977.

À tous les niveaux et stades de l'élaboration d'un projet lié au cadre de vie (document de planification territoriale jusqu'à la construction d'une maison...), le CAUE promeut la qualité. Il intervient, conseille, forme, informe et sensibilise, en aidant chaque acteur à assumer ses responsabilités. Ses interventions sont sous-tendues par une approche pédagogique.

En savoir + : www.fncaue.fr

▪ **Mise en réseau des CAUE d'Occitanie**

L'association LES CAUE D'OCCITANIE est le résultat de la fusion des Unions régionales des CAUE en Languedoc-Roussillon et de l'Union régionale des CAUE de Midi-Pyrénées, approuvée en septembre 2017 lors d'une assemblée générale constitutive. L'association a pour principales finalités de valoriser le travail des CAUE, de favoriser leur mutualisation autour de projets communs ainsi que, de coordonner les CAUE membres qui accompagnent les politiques publiques régionales, nationales et européennes dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.

Elle a pour objet notamment :

- la coordination et la valorisation du réseau territorial de compétences et de partenariat développé par les CAUE sur la région.
- la représentation et la promotion des CAUE auprès des institutions, collectivités et acteurs régionaux, nationaux, européens.
- la conduite ou la coordination d'actions et d'opérations spécifiques d'intérêt régional, sur des zones géographiques intéressant plusieurs départements.
- l'aide aux contacts avec tout organisme pouvant intéresser les CAUE dans le cadre de leurs missions.
- la formation des personnels et l'organisation d'échanges techniques entre les CAUE ou avec toute personne ayant une activité dans les domaines des professions concernées par les CAUE.
- la gestion des financements régionaux, nationaux ou européens, pour l'accomplissement des missions citées ci-dessus.
- ...

L'union régionale s'engage à respecter les statuts des CAUE issus de la loi sur l'architecture de 1977 et l'indépendance de chacun des CAUE.

En savoir + : www.les-caue-occitanie.fr

▪ **Cadre de la demande**

L'union régionale des CAUE d'Occitanie (en cours de référencement Datadock) recherche **un prestataire/formateur potentiel pour assurer une formation, intra-CAUE au 1^{er} trimestre 2020**, à destination des **professionnels CAUE intervenant sur les missions de conseil aux collectivités**, pour une formation sur l'estimation des coûts des projets, d'une durée **de 2 journées (14 heures)** et pouvant accueillir **entre 8 à 15 stagiaires**.

Cette première session cible les projets qui concernent **les ouvrages de bâtiments et en particulier les opérations de construction ou de réhabilitation d'équipements publics**, dans le domaine socio-culturel, administratif et scolaire.

2 | CADRE DE LA CONSULTATION

Cet appel à consultation est proposé par LES CAUE D'OCCITANIE, à tout.e intervenant.e / prestataire / formateur.trice répondant aux conditions de régularité d'activité.

▪ Cible concernée et public bénéficiaire

Cette formation est à destination des professionnels CAUE intervenant sur les missions de conseil aux collectivités (conseiller.ère.s en architecture, en urbanisme, ...).

La formation s'adresse uniquement aux personnels des CAUE, conformément aux statuts de l'union régionale LES CAUE D'OCCITANIE.

Le nombre de participants est au minimum de 8 et au maximum de 15.

▪ Objectifs visés

Dans le cadre des missions de conseil aux collectivités, les stagiaires seront en mesure d'évaluer le coût d'une opération de réhabilitation ou de construction au stade du conseil qu'il promet.

Cette approche permettra d'appréhender la question financière au moyen d'éléments méthodologiques (repères et ratios adaptés, précautions d'usage, ...) au regard de l'intervention très en amont du CAUE (intentions et préprogrammation). Ces questions financières dans toute leur complexité sont un élément fondamental dans la prise de décision des élus même si de nombreux autres facteurs interviennent.

La formation doit permettre aux stagiaires d'appréhender les coûts prévisionnels d'un projet dans toutes ses dimensions :

- Identification de l'ensemble des postes des dépenses se situant en amont du projet : acquisition foncière, frais de notaire, études préalables, diagnostic, etc.
- Identification de l'ensemble des postes de dépenses liées à l'investissement :
 - montant des travaux en fonction des caractéristiques du bâtiment, du site, de la destination du projet, du cadre réglementaire, ...
 - travaux spécifiques de démolition, désamiantage, ...
 - coûts inhérents tels que les frais de maître d'œuvre, les autres intervenants (SPS, bureau de contrôle), les études complémentaires, l'emprunt, les assurances, les taxes, les publications, les reproductions, ...
- Coûts liés au cycle de vie du bâtiment et des équipements, (approche en coût global) :
 - maintenance : gros entretien, renouvellement des équipements, ...,
 - exploitation : consommation énergétique, dépenses d'entretien, gestion des déchets, dépenses nécessaires au fonctionnement des activités.

Il s'agit avant tout de fournir aux chargés d'études des éléments de méthodologie à travers une démarche de projet illustrée le cas échéant par des études d'exemples concrets ciblés en fonction de la diversité des cas de figure et des pratiques en CAUE.

Ci-dessous liste (non exhaustive) des projets de réhabilitation ou de construction qu'accompagnent régulièrement les CAUE :

- locaux scolaires, péri-extra scolaires (école primaire, maternelle, ALAE, ALSH...),
- petites médiathèques, ludothèques,
- salles polyvalentes (petits équipements socio-culturel et/ou sportifs),
- locaux administratifs (mairie, siège communautaire, ...),

- petits équipements communaux (kiosque, halle, sanitaires publics, ...),
- réhabilitation uniquement pour les logements communaux (presbytères, maisons de village, écoles, ...).

Les projets sont majoritairement de taille modeste (niveau MAPA) et pour des collectivités plutôt rurales (bourgs ou communes rurales et périurbaines).

▪ **Déroulement pédagogique de l'action**

A déterminer par l'intervenant.e / prestataire / formateur.trice.

▪ **Durée de l'action**

Une journée de formation sera de 7 heures.

La durée de formation est de 14 heures, sur 2 jours (prévoir un temps pour l'évaluation).

Le nombre de jours de la formation devra se réaliser en continu (sauf sur argumentation justifiant une organisation en discontinu).

▪ **Lieu**

Le choix du lieu sera déterminé par LES CAUE D'OCCITANIE.

L'ensemble de la formation se déroulera en fonction de la provenance des stagiaires, de préférence sur une commune en Occitanie, pouvant accueillir un groupe au maximum d'une quinzaine de personnes avec un hébergement et un restaurant à proximité.

La salle de formation (avec fenêtres, tables, chaises... et accessible d'accès), prêtées ou louées auprès de nos partenaires, disposera d'une connexion Wifi, de matériel informatique, d'un paper board ou d'un tableau blanc et d'un projecteur.

Les locaux seront adéquats, suffisants et conformes à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité. Les équipements seront adaptés au nombre de participants.

▪ **Mise en œuvre de l'action de formation, suivi et évaluation de la prestation**

Acteur pédagogique, de l'intervenant.e / prestataire / formateur.trice :

- Effectuer une évaluation préalable des attentes des stagiaires ;
- Veiller à l'adéquation des contenus pédagogiques avec les objectifs de la formation.

En fin de formation, il est demandé à l'intervenant.e / prestataire / formateur.trice de soumettre aux stagiaires une fiche d'évaluation de la formation (modèle Uniformation) ainsi que les fiches de présences signées. Ces documents seront à envoyer à LES CAUE D'OCCITANIE.

Toute modification dans la réalisation de l'action prévue (changement d'intervenant.e / prestataire / formateur.trice, modification des contenus du programme ou des supports pédagogiques) devra être soumise à LES CAUE D'OCCITANIE pour validation avant la réalisation de la session/module.

LES CAUE D'OCCITANIE basera son évaluation de la prestation sur la réalité et la qualité des moyens matériels, humains et sur la capacité de l'intervenant.e / prestataire / formateur.trice à fournir une formation de qualité constante tout au long de l'action.

▪ **Tarifification**

Le coût pédagogique englobera :

- les frais d'animation,
- les frais d'ingénierie,
- les supports pédagogiques,

- les frais annexes du prestataire (restauration, l'hébergement, déplacement) et de tout autre frais.

Les montants de la prestation sont à renseigner sur l'annexe 3 (document joint) et devront être exprimés en TTC.

Les repas seront pris collectivement et les frais de restauration des stagiaires seront réglés par LES CAUE D'OCCITANIE.

Il est à noter qu'en cas d'annulation de la formation pour nombre insuffisant de participants, la prestation ne pourra être facturée à LES CAUE D'OCCITANIE.

▪ **Modalités de gestion administrative**

Cette offre fera l'objet d'un contrat de prestation de services entre LES CAUE D'OCCITANIE et le prestataire qui sera à retourner, signé, à LES CAUE D'OCCITANIE, avant le début de formation. La reconduction de ce contrat n'est pas tacite.

Mise en œuvre de la prestation sera la suivante :

- LES CAUE D'OCCITANIE et l'intervenant.e. / prestataire / formateur.trice conviendront ensemble d'un calendrier de réalisation (dates à programmer en février ou mars 2020, impérativement hors vacances scolaires).
- LES CAUE D'OCCITANIE fait connaître aux CAUE la prestation proposée (éventuellement sur le site internet FNCAUE via l'offre nationale, si prise en charge en PQB2).
- Ouverture des inscriptions en ligne deux mois avant le début de la formation : LES CAUE D'OCCITANIE recueille les demandes d'inscriptions et en assure leur gestion.
- Une confirmation de maintien ou d'annulation de la formation (si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint) sera envoyée, par mail, à l'intervenant.e. / prestataire / formateur.trice 2 semaines avant le début de la formation. LES CAUE D'OCCITANIE envoie les convocations aux futurs stagiaires et transmet les feuilles d'émargement avec les noms des participants à l'intervenant.e. / prestataire / formateur.trice.
- Le prestataire s'engage à éditer les documents et les fournir aux stagiaires (remise des supports pédagogiques en début de formation) qui seront également copiés sur une clé USB ou déposés sur et s'assure du bon remplissage des feuilles d'émargement.
- Pour cette formation en présentiel, l'intervenant.e. / prestataire / formateur.trice s'attachera à rendre attractive la formation à l'aide de supports de cours regroupant l'ensemble des documents visionnés (principalement rétroprojetés sous Powerpoint, slides PDF, ou vidéos, ...). Un dossier technique sera remis au format papier en début de cours pour faciliter la prise de notes. A l'issue de la formation le dossier sera directement copié sur une clé USB et/ou déposé en téléchargement sur l'espace extranet LES CAUE D'OCCITANIE dédié.
- L'intervenant.e / prestataire / formateur.trice transmet à LES CAUE D'OCCITANIE le bilan de la formation rédigé par le formateur, accompagné de la facture originale, des listes d'émargement signées au plus tard un mois après la fin de la prestation.
- Si toutes les obligations ont été respectées, LES CAUE D'OCCITANIE procédera à la mise en règlement de la prestation.

3 | PROCÉDURE DE LA CONSULTATION

▪ **Méthodologie**

Le prestataire doit proposer un programme avec un contenu détaillé de l'action de formation en rapport avec les objectifs définis par LES CAUE D'OCCITANIE. Le prestataire peut émettre des préconisations et des recommandations.

▪ **Conditions d'envoi des candidatures**

Les propositions seront à envoyer par message électronique à l'adresse suivante : contact@les-caue-occitanie.fr et par voie postale, au siège de l'association, à :

LES CAUE D'OCCITANIE
5 avenue Frizac - 31400 TOULOUSE

Votre dossier comprendra dans cet ordre :

- Un CV du (des) formateur (s) détaillant les expériences et activités notamment dans le domaine de la formation professionnelle continue.
- Une proposition (s) pédagogique (s) et tarifaire (s) selon le modèle demande (cf. Annexe).
- L'offre de service mettra en avant notamment l'expérience et le savoir-faire du (des) formateur(s), sa connaissance du contexte socio-économique du champs des CAUE, les modalités pédagogiques détaillées qu'il propose au regard du public et des besoins en argumentant les choix pédagogiques, les éventuelles modalités de suivi post formations qu'il envisage... Le prestataire doit proposer un programme avec un contenu détaillé de l'action de formation en rapport avec les objectifs définis par LES CAUE D'OCCITANIE. Il peut émettre des préconisations et des recommandations. Il ne s'agit pas de reprendre in extenso le cahier des charges, mais de montrer en quoi le prestataire y répond et les plus-values méthodologiques qu'il apporte.
- Les clauses sociales : Le prestataire précisera les éventuelles mesures prises en interne pour favoriser l'égalité homme/femme, le développement durable et l'intégration du handicap.
- Le calendrier est indiqué en page de garde.

4 | CONTACTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Information technique :

M. Stéphane VAN ANDRINGA
CAUE de la Haute-Garonne
Tél. 05 62 73 70 45
Courriel : vanandringa.s@caue31.org

M. Frédéric POULLE
CAUE du Gers
Tél. 05 62 05 02 22
Courriel : f.pouille@caue32.fr

Information administrative :

M. Philippe MILLASSEAU
CAUE de Tarn-et-Garonne
Tél. 05 63 03 80 88
Courriel : philippe.millasseau@ledepartement82.fr

Mme Fabienne RODRIGUEZ
LES CAUE D'OCCITANIE
Tél : 05 34 41 39 59
Courriel : f.rodriquez@les-caue-occitanie.fr

Cette formation s'inscrira dans un cycle plus complet de formation sur les coûts des opérations qui inclus également les réflexions préalables en matière d'aménagement des espaces publics et d'aménagement urbain.

5 | ANNEXE – Proposition pédagogique et tarifaire

Intitulé de la formation
FORMATION ESTIMATION DES COÛTS Ouvrages de bâtiments / Construction ou réhabilitation d'un équipement public (équipements scolaires, socio-culturels et administratifs)
Prérequis (si nécessaire)
Objectifs pédagogiques de la formation (le stagiaire sera capable de ...)
-
Contenu et déroulement de la formation
Moyens (pédagogiques, techniques et d'encadrement)
Remarques particulières

Proposition tarifaire (cf. page 6 du cahier des charges)

Votre organisme est-il assujetti à la TVA ? OUI NON

• **Coût pédagogique par jour** (comprenant animation, frais d'ingénierie, déplacement et restauration des formateurs) : _____ HT (_____ TTC si assujetti)

• Soit un montant **par session** : _____ HT (soit _____ TTC si assujetti)

Ces montants ne doivent pas prendre en compte la restauration des stagiaires qui fera l'objet d'une facturation à part.

A RETOURNER DANS VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

(une proposition pédagogique par action de formation), au plus tard le 15 novembre 2019.